

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI
22 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 22 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 septembre 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA -Mme Réfija BABACIC M. Fathi ALI-GUECHI -
Mme Maud LACROIX -M. Dominique JESTIN - adjoints-
M. Dominique VANEL - M. Eric MOREL -Mme Delphine MONIN-M. Alain AICHOUN- Mme Pascale ABEL-
COINDOZ -M. Olivier BERNARD- Mme Gaëlle AMOURIQ - M. Gilles LENTILLON - Mme Corine SERVANIN
conseillers

Pouvoirs : M. Brice DECORTES pouvoir à Mme Delphine MONIN- M. Didier PEYRON pouvoir à M. Fathi
ALI-GUECHI- Mme Emilie ESCARGUEIL pouvoir à Mme Réfija BABACIC- Mme Aznive MARCARIAN pouvoir
à M. Denis PEILLOT -Mme Adèle GROLEAS pouvoir à Mme Corine SERVANIN

Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS- Mme Corinne PETREQUIN

Secrétaire de séance : Mme Carole VICIANA

Monsieur, le Maire procède à l'appel nominal, chaque élu signale sa présence oralement le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal 21 juillet 2025 à l'approbation du conseil municipal, n'appelant pas d'observation particulière, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance, Mme Carole VICIANA est désignée comme secrétaire pour toute la durée de la séance.

Il est ainsi procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du lundi 21 juillet 25
2. Affaires générales : Délégation du maire autorisation de signature pour la Convention-Territoriale-Globale- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère
3. Affaires générales : achat à l'euro symbolique d'un terrain au lotissement les 4 vents pour création d'un abribus
4. Finances : Réactualisation du plan de financement pour la demande de subvention FOND VERT- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie
5. Habitat Logements : Convention de réservation de logements locatifs sociaux par Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres conclue en application du code de la construction et de l'habitation pour le bailleur Alpes Isère Habitat
6. Culture : Convention de partenariat avec la MJC 2025/2026
7. Questions diverses

Délibération n°43-2025 : Affaires générales : Délégation du maire – autorisation de signature pour la Convention Territoriale Globale (CTG) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Rapporteur : Denis PEILLOT

M. le Maire expose au conseil municipal la présente délibération qui n'a pas suscité de questions particulière et propose donc à l'assemblée de voter cette délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030 entre la Caf de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération et les communes et départements concernés selon le projet joint en annexe,
- Autorise le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la ou les conventions financières qui sont associées à la Convention Territoriale Globale avec la Caf de l'Isère pour la période 2026-2030, et à signer chaque année les documents liés à ces conventions permettant ainsi de maintenir et de développer les financements de la Caf.

Le vote s'est effectué à main levée : VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°44-2025 : Affaires générales : Achat à l'euro symbolique d'un terrain au lotissement les 4 vents pour création d'un abribus

Rapporteur : Denis PEILLOT

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du hameau de la Rosière, la création d'un nouvel arrêt de bus par Vienne Condrieu Agglomération est programmée, au niveau du lotissement les 4 vents rue des potiers. Il a été convenu que la commune achète à l'EURO symbolique une bande d'environ 10 mètres sur la largeur du terrain propriété du lotissement des 4 vents afin de construire un abribus.

Il s'agit d'une parcelle de bord de voirie suite à une procédure d'alignement, comme le plan ci-joint en atteste.

- **VU** le PV de l'Assemblée Générale de l'ASL des 4 vents et notamment le vote à l'unanimité de l'ASL pour la réalisation de cette vente.
- **VU** le plan d'arpentage joint à la délibération
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir cette parcelle

Il est proposé au conseil municipal de valider l'achat à l'euro symbolique de cette bande de terrain.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Valide l'achat de cette bande,
- Autorise M. le Maire ou sa représentante la 1^{ère} adjointe à signer tous les documents inhérents à cet achat.

Le vote s'est effectué à main levée : VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°45 -2025 : finances : Réactualisation du plan de financement pour la demande de subvention FOND VERT- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie.

Rapporteur : Denis PEILLOT

M. le maire rappelle au conseil municipal que : Dans le cadre de l'instruction des demandes de financement au titre du fond verts Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie, il convient d'actualiser le plan de financement avec les montants réels du marché attribué pour la réhabilitation de la mairie.

TABLEAU DE FINANCEMENT

		OPERATION 1 RENOV ENERGETIQUE MAIRIE		
		Montant des dépenses éligibles (cf lots et liste des travaux détaillés)	Montant subvention sollicité	% du projet mairie
Etat	Fonds Vert - Rénovation énergétique - Travaux de rénovation énergétique (hors intérieur des logements)	2581790,19	300 000 €	11%

Le nouveau tableau de financement est présenté sans commentaire particulier

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation de la Mairie pour un montant total estimé à 2 581 790.19 €HT pour les travaux et la maîtrise d'œuvre,
- Approuve l'actualisation du plan de financement proposé exposé,
- Autorise le maire à solliciter des subventions à l'Etat et tout autre financeur (public ou privé) au regard des aides auxquelles la commune pourrait prétendre pour le dossier de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie, végétalisation des anciennes cours d'école et création d'un parc,
- Charge le Maire ou sa représentante la 1ère adjointe de faire le nécessaire.

Le vote s'est effectué à main levée : VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°46 -2025 : Habitat-Logement : Convention de réservation de logements locatifs sociaux par Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres conclue en application du code de la construction et de l'habitation pour le bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)

La délibération est lue par Mme Réfija BABACIC.

Après des explications complémentaires demandées par certains conseillers cette délibération technique et complexe a été mise au vote

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Approuve la convention relative à la réservation de logement locatifs sociaux par Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres et le bailleur social Alpes Isère Habitat
- Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante la première adjointe à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération

Le vote s'est effectué à main levée : VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°47 -2025 : Culture : Convention de partenariat avec la MJC 2025-2026

Rapporteur : Maud LACROIX

Maud LACROIX expose la délibération à l'assemblée.

Le budget prévisionnel de la MJC est présenté

Budget prévisionnel : subvention mairie de 12 000€

Événement ou activité		Coût
Café parents	5 dans l'année : 45€ de l'heure x 2h	450 €
Café futurs parents	3 dans l'année : 45€ de l'heure x 2h	270 €
Coordinatrice	10h par semaine, 38 semaines dans l'année	5 700 €
Halloween	Spectacle lumineux Flaming Caravan	1 200 €
	Ateliers P'tits Scientifiques	290 €
Couture caritative	2 événements : 18 octobre 2025 + 12 mars 2026 300€ par événement	600 €
Après-midi jeux : 11 janvier 2026	Animation Kapla	780 €
	Location de jeux à la ludothèque de Vienne (jeux de société, puzzles et espaces à scénario)	300 €
Chasse aux œufs : 11 avril 2026	Achat des chocolats Transgourmet + sachets et autocollants	600 €
	Mascotte	110 €
	Location château gonflable	400 €
Fête de la musique : 13 juin 2026	2 régisseurs du son	1 000,00 €
Éveil musical	Aide au financement des activités	300 €
TOTAL		12 000,00 €

M. le maire souligne les rapports apaisés, que la municipalité a retrouvé avec la MJC ce qui permet de travailler en synergie pour aboutir à plusieurs projets dont tous les administrés pourront profiter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise le maire ou sa représentante la 1^{ère} adjointe à signer cette convention
Ce document est joint à la présente délibération.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget
- Charge le maire ou sa représentante la 1^{ère} adjointe de faire le nécessaire

VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Le prochain conseil municipal sera le lundi 20 octobre 2025. Un point est fait sur les rendez-vous agenda à venir. La séance est levée à 20h.

Secrétaire
Mme Carole VICIANA

Le Maire,
Denis PEILLOT


